

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 30 octobre 2015**  
**(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50  
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45  
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h  
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10  
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

**EXCUSES :**

M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BLANQUEFORT - Projet de logements sociaux diffus - Cession à la SEMI de Blanquefort d'un terrain nu délaissé de voirie situé 44/46 avenue de l'Europe, cadastré BV 1 (p) et BV 2 (p) - Modification de la délibération n° 2013/0213 du 22 mars 2013 - Décision**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n° 2013/0213 du 22 mars 2013 a approuvé la cession à la SEMI de Blanquefort d'un terrain nu d'une superficie de 662 m<sup>2</sup> constituant un délaissé de voirie constructible situé 44/46 avenue de l'Europe à Blanquefort, cadastré BV 1 (p) et BV 2 (p), moyennant le prix de 120 000 euros HT conforme à l'estimation domaniale en date du 20 septembre 2012, soit au prix total de 125 194,35 euros dont 5 194,35 euros de TVA sur marge aux taux de 7 %.

Cette transaction avait pour objectif la construction, en accord avec la commune, de 3 logements sociaux dont 2 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 1 en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), représentant une surface de plancher totale de 295,50 m<sup>2</sup>.

Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'un équilibre défini sur trois petites opérations totalisant 8 logements sociaux situés rues André Déris, Galochet et avenue de l'Europe à Blanquefort, bénéficiant d'aides financières exceptionnelles attribuées au titre de la politique de l'habitat de notre établissement public.

Au terme de la mise au point définitive de ce programme, l'opération de la rue Déris (4 logements) a pu aboutir. Celle de la rue Galochet a dû être abandonnée par la SEMI de Blanquefort qui a décidé de substituer le logement PLAI projeté sur cette dernière à l'un des logements PLUS envisagés avenue de l'Europe.

Compte tenu de cette modification rendant caduque la subvention exceptionnelle précédemment accordée à hauteur de 60 000 euros pour cette opération, un nouveau dossier a été déposé par la SEMI de Blanquefort, sollicitant une aide financière dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement social adopté le 14 février 2014 par notre établissement public.

Le projet de l'avenue de l'Europe comporte désormais 3 logements dont 1 T4 financé en PLUS, 1 T3 et 1 T5 en PLAI, pour une surface de plancher totale inchangée de l'ordre de 296 m<sup>2</sup>.

En application du dispositif en faveur du logement social résultant de la délibération n° 2014/0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014, le montant de la décote foncière accordée à la SEMI Blanquefort s'établit à 35 %.

En fonction de l'estimation domaniale actualisée de la valeur vénale du terrain d'assiette du projet, fixée à 130 000 euros par communiqué n° 2015-056V0097 du 18 février 2015, la cession de ce bien est proposée au prix décoté de 84 500 euros HT, soit 87 209,35 euros comprenant 2 709,35 euros de TVA sur marge au taux de 7 %.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0213 du 22 mars 2013,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2014/0110 du 14 février 2014,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-056V0097 du 18 février 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

La réalisation en accord avec la municipalité d'une opération de 3 logements sociaux par la SEMI de Blanquefort nécessite la cession à celle-ci en l'état du terrain nu délaissé situé 44/46 avenue de l'Europe à Blanquefort, dans le cadre de la politique foncière métropolitaine.

**DECIDE**

**Article 1 :** la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0213 du 22 mars 2013 est modifiée en ce qui concerne les conditions de cession à la SEMI de Blanquefort du terrain nu situé 44/46 avenue de l'Europe à Blanquefort, cadastré BV 1(p) et BV 2(p) d'une superficie de 662 m<sup>2</sup> exposées ci-dessus. Le prix de vente de ce bien est fixé à 87 209,35 euros comprenant 2 709,35 euros de TVA sur marge au taux de 7 %.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction.

**Article 3 :** la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, compte 775, fonction 8240 du Budget principal de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

M. JACQUES MANGON